

Image not found or type unknown



## Remboursement sous forme d'avoir

Par **rudymiensgwa**, le **24/03/2009** à **16:01**

boujours a tous

je souhaiterais savoir s'il est legal qu'une grande rembourse un achat sous forme d'avoir a dépensée uniquement dans cette grande surface.  
et si pas légal quel est l'article du code de la consommation pouvant faire fois.

mercie par avance des informations donnée, en vous souhaitant a tous une bonne journée

Par **frog**, le **24/03/2009** à **16:14**

[citation]je souhaiterais savoir s'il est legal qu'une grande rembourse un achat sous forme d'avoir a dépensée uniquement dans cette grande surface.[/citation]  
Oui.